

29

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 3. — Mars 1901.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1901

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpetta. — M. Bruict. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Léon D. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemid, secrétaire-général. — M. Morel vice président.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — Secrétaire-Général : M. Mourolet-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lamy. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules) — Trésorier-Adjoint : M. Valiant. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavaillier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Caron. Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.

CHANTILLY. — Prêsid d'honneur : M. Vallon. Prêsid. : M. Guillemillot. Vice-Prêsid. : MM. Masson et Bery. Secrêts. : M. Mismacq. Vice-Secr. : M. Camille Lozet. Trêsorier : M. Debacq. Dêlêgués : MM. Lecourbe et Ramus.

CREIL. — Prêsidant : M. Coquatrix. Vice-Prêsidant : M. Pichon. Secrêtaire : M. Hanniet. Trêsorier : M. Dessat.

CRÉPY-EN-VALOIS. — Prêsidant : M. Chopinet. V.-Prêsidants : M. P. et Trêsorier : M. Legros. Secrêtaire : M. Francolin. Vice-Secrêtaire : M. Fasquelle. Dêlêgué : M. Ducro.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — Prêsidant : M. Delépine. Vice-Prêsidant : M. Grêlez père. Secrêtaire : M. Lebrun. Trêsorier : M. Lefebvre. Dêlêgués : MM. Garnotel et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — Prêsidant : M. Celer. V.-Prêsid. : MM. Bouffet et Brassart. Secrêtaire : M. Vinet. Vice-Secrêtaire : M. Heinequin (Edmond). Trêsorier : M. Dêlêgué : M. Gosnet.

La Fête de Pâques tombant le 1^{er} Dimanche d'Avril, la réunion d'Avril sera avancée de huit jours et aura lieu par conséquent le 31 Mars.

Société d'Horticulture et d'Apiculture

de l'arrondissement de Senlis,

Subventionnée par le Gouvernement de la République.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE

VINGTIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,
QUI AURA LIEU A PONT-SAINTE-MAXENCE

CONCURREMMENT AVEC LE CONCOURS AGRICOLE

LES 16, 17 & 18 JUIN 1901

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARTICLE 1^{er}. — Les horticulteurs, apiculteurs et amateurs, faisant ou non partie de la Société, sont invités à prendre part à l'Exposition, laquelle durera trois jours, du dimanche au mardi.

Pendant ces trois jours, l'Exposition sera ouverte de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Le dimanche, à deux heures de relevée, les récompenses seront décernées en séance solennelle, concurremment avec celles de la Société d'Agriculture.

ART. 2. — Le prix d'entrée à l'Exposition est fixé à 0,50 centimes, sauf pour les membres de la Société, accompagnés de leur famille habitant la même maison, quand ils présenteront leur quittance de l'année 1901, qui tiendra lieu de carte d'entrée. — Les enfants au-dessous de dix ans,

XIX^e VOLUME. — N^o 3. — MARS 1901.

qui accompagneront leurs parents, entreront également sans payer. — Les enfants des écoles communales, accompagnés de leurs professeurs, les vieillards de l'Hospice, seront admis gratuitement le jour et à l'heure qui seront fixés par la Commission, après entente. — Les établissements libres d'instruction pourront faire visiter l'Exposition à leurs élèves, accompagnés d'un maître, moyennant une entrée de 0,20 centimes par personne. Ils devront en informer d'avance la Commission, pour le choix du jour et de l'heure. — Le samedi 15, après le passage du Jury, le public pourra être admis à visiter l'Exposition, moyennant un droit d'entrée de 2 francs par personne.

ART. 3. — Les objets exposés devront appartenir à l'Exposant, avoir été cultivés par lui, ou être le produit de son industrie. Dans le cas contraire, ils devront porter le nom du producteur.

ART. 4. — Tous les objets admis à l'Exposition devront être, à l'avance, étiquetés lisiblement. Les produits industriels porteront, en outre, sur leur étiquette, leur prix de vente habituel.

ART. 5. — Ils devront être rendus, aux frais des exposants, dans le local de l'Exposition, au plus tard le vendredi 14. Toutefois, les fleurs coupées et les légumes seront reçus jusqu'au samedi, à huit heures du matin, *terme de rigueur*. — La journée du mercredi sera consacrée à l'enlèvement des objets déposés.

ART. 6. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. VINET, secrétaire de la Section, à Pont-Sainte-Maxence, au plus tard le 20 mai, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'ils devront exposer, et *l'emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — La Commission se réserve le droit de faire constater leur existence, depuis six mois au moins, dans les cultures de l'Exposant.

ART. 7. — La Commission de l'Exposition sera chargée de la réception et du placement des lots. Elle apportera tous ses soins à leur conservation, sans toutefois répondre d'aucun

dégât qui ne proviendrait pas de son fait. Elle désignera leur place aux Exposants, qui, au surplus, seront tenus de se conformer à toutes ses prescriptions, sauf recours au Bureau de la Section, tant en ce qui concerne l'arrangement des lots que pour la police intérieure de l'Exposition.

ART. 8. — Les membres du Jury, au nombre de cinq, seront demandés aux Sociétés correspondantes; ils seront assistés du Président de la Section, du Secrétaire-Général et du Président de la Commission de l'Exposition, chargés de veiller à l'exécution du présent Règlement et de dresser procès-verbal de leurs délibérations. — Messieurs les Jurés sont priés de se rendre directement à la Salle des Séances de la Section, Hôtel-de-Ville de Pont-Sainte-Maxence, le samedi, à dix heures et demie précises du matin.

ART. 9. — Après le passage du Jury, une pancarte, portant la mention de la récompense obtenue par l'Exposant, sera placée au centre de chaque lot.

ART. 10. — Six catégories sont établies dans chaque concours: *horticulteurs marchands; jardiniers maraîchers; amateurs et jardiniers bourgeois; directeurs ou jardiniers de grands établissements non consacrés au commerce; apiculteurs; industries se rapportant à l'horticulture et à l'apiculture*. De plus, un concours spécial sera ouvert entre MM. les *Instituteurs primaires* de l'arrondissement de Senlis, pour récompenser soit des progrès en horticulture, soit l'organisation d'un travail pratique dans leurs écoles.

ART. 11. — Le Jury pourra décerner dans chaque catégorie d'Exposants :

1° Un premier prix consistant en un diplôme et une médaille d'or de 1^{re} classe;

2° Un deuxième prix consistant en un diplôme et une médaille d'or de 2^e classe;

3° Des médailles de vermeil et d'argent de divers modules.

Les premiers et seconds prix tiendront lieu, aux Exposants qui les auront obtenus, de toutes les médailles qui leur auront été décernées; toutefois, les récompenses attribuées aux divers lots primés seront mentionnées sur les diplômes.

Conformément au Règlement de la Société, les médailles d'or de 1^{re} et 2^e classes et les médailles de vermeil exceptionnelles, sauf celles offertes en nature par les donateurs, pourront, au gré du lauréat, être remplacées par leur valeur en argent.

ART. 12. — Il ne pourra être admis dans les lots d'ensemble que *six variétés* de chaque espèce de fleurs ou de légumes ; au-delà de ce nombre, les lots seraient classés séparément dans un *concours spécial de collections*.

ART. 13. — En outre, des médailles pourront être décernées à des jardiniers, membres de la Société depuis trois ans au moins, dont les bons et loyaux services, constatés par des certificats, auraient été rendus pendant dix ans au moins dans la même maison. Les certificats, dûment légalisés, et les pièces justificatives du droit à ce concours devront être adressées à M. MOURET, secrétaire-général de la Société, avant le 1^{er} dimanche de juin.

ART. 14. — Une médaille d'or de 2^e classe sera décernée, au nom de M. Lecocq-Dumesnil, au lot de fleurs forcées ou de pleine terre le plus remarquable.

Et une médaille de vermeil (*legs de M. le docteur Pigeaux*) sera attribuée, par le Jury, pour l'introduction ou la vulgarisation de variétés nouvelles en fleurs, fruits ou légumes.

Approuvé en Assemblée générale, le 3 mars 1901.

Le Secrétaire-Général,

MOURET-APPERT.

Le Président de la Société,

THIRION.

N. B. -- Un Banquet commun avec la Société d'Agriculture aura lieu le dimanche 16, dans un local qui sera fixé ultérieurement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MOURET, secrétaire-général de la Société.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 MARS 1901.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la précédente séance mis aux voix, est adopté sans observation.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Par MM. Lozet et Mouret :

M. SEIRAIN (Camille), jardinier, 85, rue de Villiers, à Neuilly sur-Seine ;

M^{lle} LASNY, rentière à Pont-Sainte-Maxence ;

Par MM. Lozet et Pichon :

M. ADDE, jardinier à Villers-Saint-Paul ;

Et par MM. Huot et Zerr :

M. DUFFET, propriétaire, route de Compiègne à Senlis.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1^o Lettre de M. Driard, adjoint au maire de la ville de Senlis, annonçant le vote par le Conseil municipal d'un crédit de 300 francs, formant avec 200 francs déjà prévus au budget, pour le même objet, une somme de 500 francs pour la rémunération du ramassage et de la destruction des hannetons en 1901. Des remerciements sont adressés à la municipalité.

2^o Circulaire du Ministre de l'Agriculture, proposant de mettre à la disposition de la Société une carte de délégué pour se rendre au concours régional qui doit se tenir à Epinal du 8 au 16 juin.

3^o Le procès-verbal de la séance du 28 février de la Section de Nanteuil-le-Haudouin.

4° Circulaire de la Société nationale d'Horticulture de France, annonçant qu'elle met à la disposition de la Société une ou deux cartes spéciales, permettant à un ou deux délégués de la Société d'assister aux séances et de visiter gratuitement les expositions de cette Société. Ces cartes donneront droit à une réduction de 50 0/0 sur les chemins de fer.

5° Lettre de M. Perdoux, de Bergerac, demandant les résultats des expériences qui ont dû être faites sur la vigne, avec la bouillie qu'il avait offerte à la Société, l'année dernière, par l'intermédiaire de M. Sylvain Berger. M. le Secrétaire-Général est chargé de lui répondre qu'ayant reçu son envoi un peu tard, M. le Professeur n'a pu faire les expériences demandées, mais qu'elles seront faites cette année, et que le résultat lui en sera communiqué.

6° Les observations météorologiques des mois de janvier et février dernier, faites dans la commune de Borest par notre sympathique collaborateur, M. Lavallée, instituteur.

7° Circulaire de la Société française des Rosiéristes annonçant que son 5^e Congrès aura lieu, à Nice, le 9 avril prochain.

8° Les Catalogues et Prix-Courants suivants : Engrais spéciaux pour l'Horticulture, de Truffaut, à Versailles. — Chrysanthèmes et Engrais, de Anatole Cordonnier et Fils, de Bailleul (Nord). — Bégonias, Gloxinias et Cyclamens, de Vallerud frères, à Asnières (Seine), et à Taverny (Seine-et-Oise). — Paillassons et Claies, de Dorléans, à Clichy (Seine). — Cloches en verre pour jardins, de Couvreur, quai de la Marne, Paris. — Graines en tous genres de : Denaffe et Fils, à Carignan (Ardennes); Clause, à Brétigny sur-Orge (Seine-et-Oise); Cayeux et Leclerc, 8, quai de la Mégisserie, Paris; Lefort-Henr equin, d'Angers; Piennes et Larigaldie, 44, quai de la Mégisserie, Paris.

M. le Président annonce à l'assemblée la mort de M. Eclancher, maire de Saint-Leu-d'Esserent, membre de la Société, et de M. Simon Compiègne, du Poteau; il rappelle que

M. Simon Compiègne a fait partie pendant longtemps du Conseil d'administration, que sa perte n'en est que plus sensible, et il envoie, au nom de la Société, ses compliments de condoléances à ces deux familles.

Il rend compte des démarches qu'il a faites près de la Municipalité de la Ville de Senlis, démarches qui ont abouti ainsi qu'on l'a vu plus haut, au vote par le Conseil municipal d'une somme de 500 francs pour le hannetonnage et à la promesse de porter tous les ans au budget et de mettre à la disposition de la société une somme de 200 francs pour le même but, en sorte que la Société aurait à sa disposition à chaque époque triennale correspondante à la sortie des hannetons une somme de 600 francs.

A cette occasion, M. Mismacq dit qu'il serait utile de faire près du Conseil général, une demande de subvention, pour aider à la destruction des hannetons; cette proposition est adoptée et M. le Président se charge de faire cette demande.

M. le Président donne lecture d'un article de la Société d'horticulture d'Argenteuil, donnant le moyen de faire des couches chaudes sans fumier, en utilisant pour cela tous les débris de jardin, les feuilles sèches, la paille, l'herbe, etc., que l'on tasse fortement, l'on arrose ensuite avec une dissolution obtenue avec 40 kilog de sulfate d'ammoniaque pour 400 litres d'eau et on recouvre de 0^m10 de terreau; il rappelle à cette occasion, qu'il y a déjà très longtemps, le 8 novembre 1874, il a fait une conférence pour recommander ce moyen économique quand on n'a pas de fumier à sa disposition.

M. le Secrétaire Général adjoint, donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour :

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. le Président concernant la correspondance échangée avec M. le Président de la Section et M. le Maire de Pont, relativement à l'Exposition du 16 juin, lui a donné pleins pouvoirs pour suivre les négociations nécessaires pour arriver à l'exé-

cution de ce projet. — Il a autorisé M. le Secrétaire-Général à faire imprimer et annoncer au Bulletin le Règlement de l'Exposition. — Il a décidé que la réunion d'avril serait avancée de huit jours, à cause des fêtes de Pâques, et aurait lieu exceptionnellement le 31 mars. — Il a nommé Société correspondante la Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes, dont le siège est à Nice, 11, place Garibaldi. — Ces décisions sont approuvées par l'assemblée.

M. le Président annonce à l'assemblée la nomination de M. Pecquet, jardinier à l'Hôpital, au titre de chevalier du Mérite agricole, et adresse aux applaudissements de l'assemblée des félicitations au nouveau promu.

Il donne ensuite la parole à M. Lozet, qui fait une très intéressante leçon sur la taille du poirier, et ensuite sur l'assimilation de l'oxygène et de l'hydrogène par les plantes; cette savante leçon est très écoutée par toute l'assemblée, qui applaudit chaleureusement l'orateur.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola, composée en grande partie de Pommes provenant du jardin d'expériences, et la séance est levée à quatre heures et demie.

Apports en séance :

Par M. PRÉVOST : Trois *Imantophyllum* et quatre pots de Jacinthes bien en fleurs, plus un lot de Pommes et Poires offert pour la tombola. — *Mention honorable et Remerciements.*

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Nanteuil.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

Le jeudi 28 février 1904, à trois heures et demie du soir, à l'École des Garçons de Nanteuil, la Section de la Société

d'Horticulture s'est réunie sous la présidence de M. Delépine, vice-président.

Présents au bureau : MM. Delépine, vice-président; Grélez, secrétaire.

La séance ouverte, M. Delépine informe qu'il a convoqué tous les membres de la Section pour nommer un Président, en remplacement de M. Valadon, décédé, et réorganiser le Bureau.

Un seul membre ayant répondu à son appel, il ne voit pas la possibilité de constituer le Bureau. Sur l'avis de M. Lozet, il fera une nouvelle convocation et engagera tous les sociétaires à recruter des adhérents.

Il donne ensuite la parole à M. Lozet, professeur, qui fait une savante leçon sur l'organisation végétale, devant un auditoire composé de trois adultes et de dix enfants de l'École des Garçons. Il se contente aujourd'hui de parler de la graine, depuis le moment de la germination jusqu'à la formation complète du sujet, se réservant pour la prochaine leçon de parler de l'organisation du tronc de l'arbre.

Section de Creil.

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 1904

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. Coquatrix, conseiller d'arrondissement.

Avec un certain nombre d'auditeurs, assistaient vingt élèves de l'école des garçons.

M. Coquatrix rappelle que, dans la séance précédente, le bureau a été ainsi provisoirement constitué : Président, M. Coquatrix; Vice-Président, M. Pichon; Secrétaire, M. Hanniet; Trésorier, M. Dessat, et il soumet aux membres présents la ratification de la décision prise.

La constitution du bureau, approuvée à l'unanimité, devient définitive.

Le président donne alors la parole à M. Lozet, qui fait une leçon théorique fort intéressante sur la tige en général. Les auditeurs passent ensuite au jardin de l'école où, la serpette en main, l'honorable professeur donne une excellente leçon pratique de taille des arbres à fruits à pépins.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 17 MARS 1901.

PRÉSIDENTE DE M CELER, PRÉSIDENT.

Le dimanche 17 mars, les membres de la Section d'horticulture du canton de Pont Sainte-Maxence se sont réunis, à midi précis, à la Mairie, sous la présidence de M. Celer, président.

Étaient présents : MM. Lozet, professeur; Celer, président; Bouffet et Brassart, vice-présidents; Vinet, secrétaire; Hennequin (Edmond), Danguillaume, Hennequin (Eugène), Conin, Mazille (Jean), Knuss, Vandeville et Demoncey, membre nouveau présenté par MM. Danguillaume et Hennequin (Eugène).

Une note parue dans le Bulletin de février indiquait que cette séance devait être consacrée à la visite du jardin de M. Lavergne, à Saint-Martin-Longueau; le programme a été suivi ponctuellement. A midi précis, heure militaire, la caravane a fait en voiture le trajet de Pont à Saint-Martin. Sur le parcours, aux Ageux, selon le désir qui lui en avait été manifesté, elle a fait une halte au jardin de M. Dupuis, le sympathique conseiller général du canton de Liancourt, où les honneurs de la propriété lui ont été faits avec une bonne grâce charmante par la maîtresse de la maison.

Après quelques explications données par M. le Professeur sur la taille des arbres fruitiers, la caravane a pris congé de M. et M^{me} Dupuis pour se diriger sur Saint-Martin, point objectif.

Là un tableau ravissant s'offrait à ses regards; de ce qui fut autrefois un terrain inculte, improductif, l'heureux possesseur actuel, M. Lavergne, servi à la fois par un rare instinct d'élégance et un grand sens pratique, a su créer un véritable Eden, où la fantaisie du meilleur goût le dispute à l'utilité productrice la plus intelligente.

Pas une place de ces hauts murs et de ces hauts treillages qui ne soit garnie de poiriers et de pommiers aux formes impeccables, à la végétation vigoureuse, attestant les soins assidus et éclairés qu'ils reçoivent.

Quand j'aurai dit que sur un espace de 25 ares on compte environ 4.800 pieds d'arbres, on pourra se rendre compte facilement du véritable tour de force qu'a accompli M. Lavergne dans la création de son jardin fruitier.

A quatre heures, la Section quittait ce site enchanteur, ravie d'une aussi belle et agréable excursion, et, à son retour au siège social, elle procédait à la nomination des membres de la Commission chargée de l'organisation du Concours horticole qui doit avoir lieu à Pont le 16 juin prochain.

Ont été nommés membres de cette Commission : MM. Celer, président; Bouffet, vice-président; Hennequin (Edmond), Danguillaume, Hennequin (Eugène), Vandeville.

A cinq heures, la séance était levée.

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 24 MARS

PRÉSIDENTE DE M MASSON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Guillemot et Mismacq se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Ramus, le *Bulletin de la Société d'Horticulture et de Botanique de Montmorency*.

2° Par M. Guillet, une petite notice sur la destruction des fourmis. Les membres présents demandent que ce petit travail figure au Bulletin. — M. Guillet dépose ensuite un certain nombre de vers blancs, qui sont reconnus comme étant celles du hanneton commun; la dimension de ces larves indique qu'elle n'ont pas plus d'une année, ce qui vient confirmer le dire de M. Raspail, qu'on a pu lire au précédent Bulletin.

3° Par M. Lozet, le diplôme et la médaille de M. Hervin.

M. le Président entretient les auditeurs sur Girardot, le premier cultivateur de pêches à Montreuil, sous le règne de Louis XV. Cette petite conférence historique intéresse hautement les membres présents.

Il donne ensuite la parole à M. le Professeur, qui traite des questions annoncées au programme.

La séance est ensuite levée à quatre heures et demie, après le tirage de la tombola.

* * *

DESTRUCTION RAPIDE DES FOURMIS

Souvent j'ai vu mes cultures horticoles ravagées complètement par ce fléau, comme par exemple les reines-marguerites, les pyrèthres, les rosiers, mais plus particulièrement les chrysanthèmes.

Les Fourmis se mettent au collet de la plante, à ras de terre, la rongent entièrement et finissent par la faire mourir.

Depuis longtemps je cherchais le moyen de les faire disparaître. J'ai lu différentes brochures horticoles et consulté quelques jardiniers de mes amis; ces derniers m'ont tous affirmé n'avoir pu faire que les éloigner momentanément.

J'ai vu plusieurs fois des rosiers, ainsi que des chrysanthèmes, mangés tout à fait, sans que je puisse arriver à détruire les insectes.

A force d'essais sans cesse renouvelés, je suis enfin arrivé

à un résultat aussi pratique que peu coûteux. Voici comment j'ai procédé :

Je place de distance en distance, c'est-à-dire à 2 mètres environ les uns des autres, des morceaux de sucre que je recouvre ensuite de godets de 10 centimètres environ, de sorte que les Fourmis qui viennent, attirées par le sucre, soient tranquilles.

Je retire alors le godet doucement, et prends par milliers les Fourmis groupées autour du morceau de sucre, et les plonge aussitôt dans un arrosoir contenant de l'eau bouillante.

Pendant les quatre premiers jours, j'ai répété cette opération trois fois par jour; huit jours après, je ne faisais plus qu'une récolte, celle du matin, et au lieu de prendre, comme auparavant, les Fourmis par milliers, j'en récoltais à peine une centaine.

En douze jours, je suis arrivé à la destruction complète.

Je ne saurais trop recommander ce procédé, aussi simple que peu coûteux, et qui peut cependant rendre de grands services aux cultivateurs atteints de ce fléau.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Nouveau procédé pour la conservation des Raisins. — Le 31 octobre 1894, c'est-à-dire à une époque très tardive, des raisins de chasselas étaient cueillis et placés dans une cave fermée aussi bien que possible par une simple porte en bois; dans la cave, un bocal renfermant 100 centimètres cubes d'alcool (1/10 de litre), les raisins étant déposés sur des frisures de bois; dans deux autres caves identiques, l'une fermée, l'autre ouverte, mais où il n'y avait pas d'alcool, on déposait de même des raisins. La température de ces caves était de 8 à 10 degrés.

Le 20 novembre, dans la cave ouverte et dans la cave fermée où il n'y avait pas eu de vapeurs alcooliques, les raisins étaient gâtés, pourris; tandis que dans la cave où l'on avait placé de l'alcool, les raisins étaient de toute beauté, totalement dépourvus de moisissure. Le 7 décembre, ces raisins avaient encore une très belle apparence; dégustés par de fins connaisseurs, ils ont été trouvés exquis.

(Bulletin de la Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes).

* *

Destruction des herbes des allées. — Pour détruire les herbes des allées, M. Paul Noël, directeur du Laboratoire régional d'entomologie agricole de Rouen, conseille un mélange composé de :

Huile lourde de goudron.....	50 %
Eau	50 %

Un arrosage exécuté avec ce mélange bien émulsionné empêche les herbes de pousser pendant près de deux ans.

Ce procédé de destruction est presque aussi dispendieux que le sarclage, mais il est expéditif et sûr dans ses effets. Son seul inconvénient est qu'on est incommodé pendant huit jours par l'odeur des naphthaline qui se dégage.

* *

Un bananier rustique (Musa Japonica). — Cette remarquable espèce doit avoir été introduite en Europe par MM. James Veitch, de Chelsea de Londres, la moyenne de température estivale en Angleterre n'était pas assez forte pour la faire pousser convenablement. C'était donc, pour nos voisins, un simple bananier de serre. MM. Veitch soupçonnant le parti qu'on en pourrait tirer en France en confiant un sujet à MM. Thibault et Keteleer, horticulteurs alors à Sceaux (Seine), et l'on vit dans la belle pépinière du Plessis-Piquet, dont M. Keteleer s'occupait spécialement, une superbe touffe,

composée de nombreuses tiges, passant tous les hivers dehors sous une simple couverture de feuilles ou de paillis.

Car il faut dire que la plante perd ses feuilles dès les premières gelées, ne conservant qu'une forte souche et une partie de ses tiges, partie plus ou moins haute suivant la hauteur protégée, soit 40 ou 50 centimètres. Ces tiges repoussent au printemps, mais le meilleur de la plante est encore dans les drageons qui partent de la souche avec beaucoup de vigueur. (Revue horticole.)

* *

Un mode d'émulsion du pétrole. — On sait quels ravages cause le vert gris (larve de la noctuelle des moissons), dans les cultures potagères, à l'automne surtout. Nous avons employé, l'année dernière, avec un succès relatif, la préparation suivante :

Dissoudre 4 kilogramme de savon noir dans 30 litres d'eau tiède, y verser, après refroidissement, 2 litres de pétrole, secouer énergiquement avant de s'en servir et verser au pied de chaque plante le volume d'un petit verre à vin, après le coucher du soleil.

Nous lisons dans un travail du docteur Brocchi, paru dans l'*Apiculteur*, qu'on peut obtenir une plus complète émulsion du pétrole dans le procédé suivant :

Prendre 6 litres 500 de pétrole, 8 litres 1/2 d'eau de pluie tiède et 250 grammes de savon ordinaire. On coupe ce savon en petits morceaux et on le fait dissoudre *par ébullition*. Cette eau de savon est versée *bouillante* sur le pétrole. On agite pendant cinq minutes ce mélange, qui finit par prendre une consistance analogue à celle du beurre.

Il ne reste plus, avant de l'employer, qu'à le diluer dans dix fois son volume d'eau. (Revue horticole.)

Observations faites dans la commune de Brest
pendant les mois de

JANVIER 1901				FÉVRIER 1901			
DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR D'EAU TOMBÉE	TEMPÉRATURE	
		MAXIMA	MINIMA			MAXIMA	MINIMA
1	—	7.7	5°	1	—	6.5	2°
2	—	5.2	4.8	2	—	5.5	-0.1
3	—	5.9	4.2	3	—	5	0.4 ⁽¹⁾
4	—	-1.4	-4	4	2 [—] 1	4.2	2.1
5	—	-5.2	-7	5	0 1	4	3.2 ⁽¹⁾
6	—	-4.1	-11.5	6	5 2	-1.2	-3.2
7	—	-2	-11	7	—	-0.1	-5.1
8	0 [—] 3	-0.1	-5.3 ⁽¹⁾	8	—	0	-10.1
9	—	8	-1.2 ⁽²⁾	9	—	0.1	-5.2
10	—	9.9	-1.3	10	—	0.9	-2.4
11	—	10	-1.5 ⁽³⁾	11	—	4.5	-1.5
12	—	9.9	-5.1 ⁽⁴⁾	12	—	4	-8.5
13	—	6.5	0.3 ⁽⁴⁾	13	—	3.8	-8 ⁽¹⁾
14	—	6	-5	14	1 1	-2.1	-13.1
15	—	4	-6.5	15	—	-3.4	-8.2
16	—	8.2	-5	16	—	-2.5	-15 ⁽¹⁾
17	—	9.7	-0.4	17	2 2	-3	-0.1 ⁽¹⁾
18	—	9.9	-1.5	18	—	-2.1	-2.2
19	—	10.1	2	19	—	-2	-4.2
20	—	10	5.1	20	—	-0.4	-5.7
21	3 2	10.2	5.2	21	—	-1	-10
22	—	10.1	5	22	—	-0.1	-12.1
23	—	9.9	5.1	23	—	3.2	-5.1
24	—	9.1	5	24	0 1	5.7	3.2 ⁽²⁾
25	2 1	9.7	5.4	25	—	7.2	5.5 ⁽²⁾
26	2	10	5	26	—	10	7.2 ⁽²⁾
27	4 4	10.1	5.7 ⁽³⁾	27	—	10.1	7.9 ⁽³⁾
28	5 2	10.2	5 ⁽³⁾	28	—	10.5	7.9
29	2 1	8	4.2 ⁽⁶⁾				
30	0 3	8	3.1				
31	—	7.7	2.2 ⁽¹⁾				
Total	19 [—] 6	M [—] 6.8	0.2	Total	10 [—] 8	M [—]	M [—]

(¹) Neige. — (²) Dégel. — (³) Verglas. — (⁴) Brouillard. — (⁵) Tempête. — (⁶) Neige fondue.

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLEE.

Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1901

1° Pratique : Greffe en couronne.

2° Théorique : La Sève.

- Senlis* : Dimanche 31 mars, au jardin, à l'issue de la séance.
- Barbery* : Jeudi 4, à 10 h. 1/2, chez M. Boucher, maire.
- Crépy* : Dimanche 14, à 2 heures, à l'école des garçons.
- Betz* : Jeudi 18, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence* : Dimanche 21, à 2 heures, à la mairie.
- Creil* : Mercredi 24, à 4 heures, à l'école des garçons.
- Nanteuil* : Jeudi 25, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.
- Chantilly* : Dimanche 28, à 2 heures, salle des réunions.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

Senlis. — Imprimerie Administrative et Commerciale. — 361 1901.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10	fr.
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	18	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratifs et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer librement au jardin de la Société des spécimens de leur (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.